

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

La société LIDL S.N.C., dont le siège social est situé 72 avenue Robert Schuman 94533 RUNGIS CEDEX et dont l'activité est la distribution à dominante alimentaire, organise sur Internet un jeu intitulé « Deluxe » (ci-après dénommé « le jeu »).

Ce jeu n'est pas géré, sponsorisé ou associé à Facebook.

Le destinataire des informations fournies par les participants, qui seront utilisées uniquement pour le jeu est LIDL ou toute entreprise qu'elle pourra mandater pour sa mise en place (ci-après dénommée « société organisatrice »), et non Facebook.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1

Le jeu débute le 02/12/2020 à 10 : 00 h et se termine le 29/12/2020 à 23 : 59 h (date et heure françaises de connexion faisant foi) soit 4 semaines de jeu.

Ce jeu est accessible uniquement sur Internet sur la page de la Société Organisatrice à l'adresse suivante : www.lidl.fr/jeux-concours (ci-après dénommé le « site »).

2.2

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse), à l'exception du personnel de la société LIDL France, de ses filiales et de ses prestataires intervenant sur le jeu : le personnel de la société Adictiz, agence de communication.

La participation est soumise à obligation d'achat de produits Lidl.

2.3

Pour participer, il faut qu'entre le 02/12/2020 à 10 : 00 h et le 29/12/2020 à 23 : 59 h :

1. Le participant se rend en supermarché LIDL situé en France métropolitaine
2. Effectue un achat en supermarché d'une valeur égale ou supérieure à 30€ TTC dont un produit de la gamme Deluxe, en conservant le ticket de caisse à l'issue de son achat.
3. Grâce à son ticket de caisse le client pourra participer à un tirage au sort, organisé sur le site www.lidl.fr à l'adresse suivante : www.lidl.fr/jeux-concours

Pour participer il suffit de remplir un formulaire de participation et de :

- a) Renseigner un formulaire avec nom, prénom et adresse email
- b) Renseigner le numéro du ticket de caisse
- c) Renseigner un formulaire avec les coordonnées postales afin de pouvoir être contacté en cas de gain.

Le ticket de caisse est à conserver pendant toute la période de jeu et jusqu'à la remise des lots.

Un ticket de caisse ne peut être utilisé que pour une seule participation pendant toute la période de jeu. Si le participant souhaite participer à nouveau, il devra renouveler les points 1), 2) et 3) visés ci-dessus avec un autre ticket de caisse.

Le jeu est organisé en 4 périodes, du 02/12/2020 à 29/12/2020 à l'issue de chacune d'entre elles un tirage au sort aura lieu, soit 4 tirages au total : le 14/12/20, 21/12/20, 28/12/20 et 04/01/21. Il est précisé que les participants peuvent participer du 02/12/2020 au 29/12/2020.

Période n°1 : Du 02/12/2020 à 10 : 00 h jusqu'au 8/12/2020 à 23 : 59 h.

Période n°2 : Du 09/12/2020 à 00 : 00 h jusqu'au 15/12/2020 à 23 : 59 h.

Période n°3 : Du 16/12/2020/ à 00 : 00 h jusqu'au 22/12/2020 à 23 : 59 h.

Période n°4 : Du 23/12/2020/ à 00 : 00 h jusqu'au 29/12/2020 à 23 : 59 h.

Il est également précisé que :

Les champs obligatoires pour la validation de l'inscription au Jeu sont les suivants : nom, prénom, adresse e-mail, adresse postale et prise de connaissance par l'internaute du règlement du jeu et des mentions sur la protection des données personnelles.

Il est rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs e-mails ou plusieurs adresses IP.

Tout autre mode de participation que via le site Internet est exclu. En conséquence, toute participation sur papier libre ou sur tout autre support ne pourra être prise en compte.

Toute participation au jeu ne sera pas prise en compte et sera considérée comme nulle si elle est incomplète, comportant des informations inexactes ou fausses, non validées ou enregistrées après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue ci-dessus sans que la responsabilité des individus ne puisse être engagée.

2.4

Le participant a la possibilité de partager l'opération avec ses amis/contacts pour augmenter ses chances de gagner, via les fonctionnalités sociales mises à sa disposition : partage Facebook / partage Twitter.

Chaque nouveau participant au jeu issu d'un partage, appelé alors "filleul", d'un autre utilisateur déjà inscrit au jeu, appelé alors "parrain", donnera une chance supplémentaire à son parrain d'être sélectionné aux tirages au sort restants.

Un participant partageant le jeu devient « Parrain » dès lors que le partage est activé par l'inscription d'un « filleul » au jeu sur lidl.fr. Dès lors, le parrain augmente ses chances de gagner à chaque participation sur les tirages au sort restants.

Lorsqu'un utilisateur joue et entre un code sur le site lidl.fr, il est invité à partager le jeu pour augmenter ses chances d'être tiré au sort via une jauge sociale.

Lorsqu'un "filleul" participe à son tour via le lien partagé, le "parrain" multiplie ses chances à chaque fois qu'il rentrera un ticket.

Le joueur peut parrainer jusqu'à 10 filleuls.

1 participation + 1 filleul = 2 participations au tirage au sort

1 participation + 3 filleuls = 4 participations au TAS

4 participations + 1 filleuls = 5 participations au TAS

Le parrainage est valable dès lors que sont respectées les Conditions Générales d'Utilisation de Facebook et de Twitter. Pour être considéré comme un parrain et recevoir une chance supplémentaire au tirage au sort final :

1. Le joueur doit partager le jeu sur sa page Facebook/sur son compte Twitter
 2. Cet ami/contact doit revenir sur le jeu en cliquant sur le partage reçu
 3. Cet ami/contact doit s'inscrire & participer au jeu à son tour
 4. Cet ami/contact doit n'avoir encore jamais participé au jeu au moment de son inscription
- Le Parrain sera inscrit autant de fois dans le fichier du tirage au sort final qu'il aura obtenu de filleuls inscrits dans le respect des conditions détaillées ci-dessus à la fin de l'opération.
L'ami/contact n'est pas inscrit au tirage au sort par son inscription en tant que filleul.

2.5

Il est précisé que l'abonnement à la newsletter de LIDL proposé avant la participation au jeu est optionnel et n'a aucun impact sur la participation ou les chances de gain. Si vous choisissez de vous abonner à la newsletter LIDL, vos données personnelles seront conservées (voir la politique des données sur lidl.fr). Les modalités de désabonnement vous y sont clairement indiquées.

2.6

Toute participation incomplète ou avec des informations erronées ne permettant pas de contacter le participant en cas de gain, ainsi que toute participation de personne non autorisée à jouer ou ne respectant pas le présent règlement, sera considérée comme nulle. Les participants dont la participation sera déclarée nulle ne pourront prétendre au gain d'un lot.

Tout lot qui, pour une quelconque raison que ce soit, n'aurait pas été attribué, restera la propriété exclusive de la Société Organisatrice qui restera libre d'en disposer comme elle le souhaite.

ARTICLE 3 : DETERMINATION DES GAGNANTS ET LOTS MIS EN JEU

3.1 : Lots mis en jeu

Nombre total de lots mis en jeu pour toute la durée de l'opération :

- 8 voitures MINI (valeur commerciale indicative unitaire de 21 211,60 TTC

Véhicule XR11 MINI One 102 ch 3 portes, peinture Moonwalk grey.

Les véhicules seront livrés, au plus tard 2 mois après le tirage au sort.

La création de la carte grise est à la charge de Lidl.

- 4 voyages d'une valeur commerciale indicative unitaire de 5 000 € TTC.

Sous la forme de bon d'achat à valoir sur lidl-voyages.fr. Jusqu'au 30/11/2021, en appelant le call center au 0 806 008 008. Le bon est utilisable en une seule fois lors d'un même achat et ne peut donner lieu à une contre-valeur en espèces pour tout achat inférieur à 5 000 € TTC ou en cas d'annulation. Le bon n'est pas échangeable en espèces. Offre non cumulable.

Ce bon d'achat est valable sur toutes les offres présentes sur le site lidl-voyages.fr

- 5170 produits non alimentaires d'une valeur commerciale totale de 151 079.50€ :

DÉNOMINATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	COÛT TOTAL
MONSIEUR CUISINE CONNECT	40	359 €	14 360,00
PLAYSTATION	80	249 €	19 920,00
BATTERIE EXTERNE POWERBANK	150	16,99 €	2 548,50
CREPIERE (MINI CREPES)	150	49,99 €	7 498,50
ROBOT MULTIFONCTION	200	19,99 €	3 998,00
HACHOIR VIANDE ELECTRIQUE	150	39,99 €	5 998,50
GRILL PAIN	200	21,99 €	4 398,00
GRIL 3 E 1	200	39,99 €	7 998,00
FRITEUSE EN ACIER INOXYDABLE	200	34,99 €	6 998,00
FOUR MICRO ONDES	200	44,99 €	8 998,00
DESHYDRATEUR ALIMENTAIRE	200	34,99 €	6 998,00
CUISEUR A OEUFS	200	11,99 €	2 398,00
BODUM CAFETIERE/MOUSSEUR/THEIRE	250	11,99 €	2 997,50
BLENDER	200	26,99 €	5 398,00
BRACELET CONNECTE	200	24,99 €	4 998,00
PARASOL RECTANGULAIRE	250	19,99 €	4 997,50
TONDEUSE A BARBE	250	21,99 €	5 497,50
SET DE MANUCURE/PEDICURE	300	13,99 €	4 197,00
SECHE CHEVEUX	300	17,99 €	5 397,00
RAPE ELECTRIQUE ANTI CALLOSITES	250	17,99 €	4 497,50
FER A LISSER	300	24,99 €	7 497,00
EPILATEUR ELECTRIQUE	300	16,99 €	5 097,00
BROSSE SOUFFLANTE	300	12,99 €	3 897,00
APPAREIL ANTI CELLULITE	300	14,99 €	4 497,00
TOTAL	5170	1 149,78 €	151 079,50 €

Soit à gagner pour chaque période :

Semaine n°1 : Du 02/12/2020 à 10 : 00 h jusqu'au 8/12/2020 à 23 : 59 h.

Semaine n°2 : Du 09/12/2020 à 10 : 00 h jusqu'au 15/12/2020 à 23 : 59 h.

Semaine n°3 : Du 16/12/2020/ à 10 : 00 h jusqu'au 22/12/2020 à 23 : 59 h.

Semaine n°4 : Du 23/12/2020/ à 10 : 00 h jusqu'au 29/12/2020 à 23 : 59 h.

	TIRAGE
VOITURE	2/semaine
VOYAGE	1/semaine
MONSIEUR CUISINE CONNECT	10/semaine
PLAYSTATION	20/semaine
BATTERIE EXTERNE POWERBANK	37/ semaine - 39 dernière semaine
CREPIERE (MINI CREPES)	37/ semaine - 39 dernière semaine
ROBOT MULTIFONCTION	50/semaine
HACHOIR VIANDE ELECTRIQUE	37/ semaine - 39 dernière semaine
GRILL PAIN	50/semaine
GRIL 3 E 1	50/semaine
FRITEUSE EN ACIER INOXYDABLE	50/semaine
FOUR MICRO ONDES	50/semaine
DESHYDRATEUR ALIMENTAIRE	50/semaine
CUISEUR A ŒUFS	50/semaine
BODUM CAFETIERE/MOUSSEUR/THEIRE	62/semaine - 64 dernière semaine
BLENDER	50/semaine
BRACELET CONNECTE	50/semaine
PARASOL RECTANGULAIRE	62/semaine - 64 dernière semaine
TONDEUSE A BARBE	62/semaine - 64 dernière semaine
SET DE MANUCURE/PEDICURE	75/semaine
SECHE CHEVEUX	75/semaine
RAPE ELECTRIQUE ANTI CALLOSITES	62/semaine - 64 dernière semaine
FER A LISSER	75/semaine
EPILATEUR ELECTRIQUE	75/semaine
BROSSE SOUFFLANTE	75/semaine
APPAREIL ANTI CELLULITE	75/semaine

Chaque lot est nominatif et ne pourra pas être cédé à des tiers. Le gagnant ne pourra pas demander de l'échanger contre d'autres biens ou en demander la contrepartie financière.

3.2 : Déroulement des tirages au sort

Au total 4 tirages aux sorts seront effectués le 14/12/20, 21/12/20, 28/12/20 et 04/01/21.. Les gagnants seront tirés au sort à partir du fichier issu des participations enregistrées durant chaque période de jeu (définies ci-dessus).

Ces tirages au sort seront effectués par la SCP B. DEMMERLE – A. STALTER, Huissiers de Justice associés, 5 rue Paul Muller Simonis, 67000 Strasbourg.

Pour vérifier la date de participation, le moment de réception des données est enregistré électroniquement sur le serveur de la société organisatrice (fuseau horaire de Paris).

Il ne sera pris en compte qu'un seul lot de chaque type gagné par personne pour toute la période de jeu. Ainsi, tout gagnant multiple d'un même type de lot accepte d'ores et déjà de voir son gain cantonné à un seul lot de ce type.

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables contre leur valeur en argent.

La société organisatrice se réserve la faculté de proposer une dotation de valeur équivalente ou supérieure si les circonstances l'exigeaient.

ARTICLE 4 : REMISE DES LOTS

Chaque gagnant sera prévenu individuellement à l'adresse e-mail enregistrée lors de la participation dans un délai moyen de 15 jours suivant sa désignation. Les lots seront envoyés à l'adresse postale indiquée dans le formulaire d'inscription.

Le gagnant recevra son lot dans un délai maximum de 45 jours suivant sa désignation.

La société organisatrice ne peut être tenue pour responsable en cas de non-délivrance des e-mails annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse e-mail indiquée par le participant ou en cas de défaillance du fournisseur d'accès ou du réseau Internet.

La société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi du lot à une adresse inexacte du fait de la transmission d'informations erronées par le gagnant.

ARTICLE 5 : LIMITE DE RESPONSABILITE

5.1

La société organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site ou du téléchargement de l'application.

De plus, la société organisatrice ne peut être rendue responsable des défaillances techniques, en particulier de défaillances du réseau, électriques ou informatiques. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité. De la même manière, la société organisatrice ne pourra être tenue responsable de tout dysfonctionnement technique et défaillance du réseau à moins que cela soit dû à des actions imprudentes ou intentionnelles, dont l'organisateur serait responsable.

5.2

La société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation et/ou de la jouissance du bien gagné.

La société organisatrice ne pourra être tenue responsable qu'à hauteur du nombre de lots prévus dans le présent règlement en cas de bugs informatiques affectants le nombre de gagnants.

ARTICLE 6 : EXCLUSION OU CESSATION PREMATUREE DU JEU

6.1

Si un utilisateur est suspecté d'avoir transgressé les conditions de participation, la société organisatrice se réserve la possibilité de l'exclure du jeu sans mise en garde. Cela concerne également les personnes qui se servent d'outils interdits/illicites (par ex. des outils des pirates informatiques/hacker, des virus, des chevaux de Troie etc.) ou acquièrent d'autres avantages par manipulation.

De plus, les personnes qui participent pour des tiers (avec ou sans leur consentement) peuvent être exclues du jeu. De surcroît, la participation par des clubs de loterie, des services automatisés et surtout par un service de loterie professionnelle n'est pas possible.

6.2

La société organisatrice prendra toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter le règlement.

Elle ne pourra être tenue pour responsable si le présent jeu devait être modifié, reporté, annulé ou interrompu, et aura la possibilité de le faire à tout moment sans mise en garde ou sans en indiquer les raisons. La société organisatrice utilisera cette possibilité en particulier au cas où l'exécution de manière réglementaire ne serait pas possible pour des raisons techniques (par ex. des virus dans le système informatique, manipulations ou erreurs dans le logiciel) ou des raisons juridiques. Au cas où une telle cessation résulterait du comportement d'un participant, la société organisatrice se réserve le droit d'exiger de cette personne la réparation du préjudice subi.

ARTICLE 7 : DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Toute demande ou réclamation quant au déroulement du jeu et à l'attribution des lots devront être transmises par écrit à la société organisatrice et au plus tard le 31/01/2021 à l'adresse suivante : contact@lidl.fr. Les demandes ou réclamations transmises hors délai ne seront pas traitées.

ARTICLE 8 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

8.1 TRAITEMENTS DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Traitement 1 : Gestion du jeu en ligne « Deluxe »

Finalité du traitement :

La société organisatrice, en sa qualité de responsable du traitement, procède à la collecte et à l'utilisation des données personnelles des participants dans le strict cadre du jeu et aux fins d'établir les tirages au sort des gagnants et d'organiser et de suivre la distribution des lots. Ces dites données personnelles sont obligatoires pour pouvoir participer au jeu.

Les données personnelles recueillies peuvent le cas échéant également être traitées à des fins de gestion des demandes de renseignements et des réclamations.

Données traitées :

- pour les participants :

- Nom
- Prénom
- Adresse mail
- Adresse postale
- Ticket de caisse

- pour les gagnants :

- Nom
- Prénom
- Adresse mail
- Adresse postale
- Numéro de téléphone

- pour les demandes renseignements, réclamations, et de communication du règlement :

- NOM
- Prénom
- Adresse email
- Numéro de téléphone

Destinataires des données :

Les données collectées sont destinées à la société organisatrice et la société ADICTIZ organisatrice du jeu aux seules fins de participation au jeu.

Durée de conservation des données :

Les données collectées sont conservées uniquement jusqu'au 31/01/2021 pour les données des participants et jusqu'au 28/02/2021, délai limite de réclamation, pour les données des gagnants.

Traitement 2 : Envoi de la Newsletter LIDL

Finalité du traitement : Les données personnelles recueillies permettent de communiquer la Newsletter LIDL France aux abonnés.

Données traitées : Seuls l'adresse e-mail, le nom et le prénom sont recueillis pour l'envoi de cette newsletter.

Destinataires des données

Destinataire des données :

Aucune autre société que LIDL en tant que responsable du traitement n'est destinataire de vos données pour les fins de diffusion de sa Newsletter LIDL France.

Durée de conservation des données :

Les données sont conservées par LIDL jusqu'à ce que l'abonné se désabonne de la Newsletter LIDL.

8.2 DROIT DES PERSONNES CONCERNEES

Conformément aux dispositions applicables et notamment au règlement général relatif à la protection des données (RGPD), les participants disposent de droits d'accès à leurs données, de rectification et de suppression ainsi que d'opposition, pour motif légitime, à leur

traitement. Ces droits peuvent être exercés auprès du service clients de la société organisatrice par demande adressée à contact@lidl.fr et accompagnée d'un justificatif d'identité.

En cas de question complémentaire relative au traitement de données personnelles dans le cadre des jeux concours organisés par la société et qui ne constitue pas une demande d'exercice de droits, les participants peuvent également prendre contact avec le délégué à la protection des données (DPO) en écrivant à protection.donnees@lidl.fr ou au Service protection des données de LIDL France, Direction Juridique et Compliance, 72 avenue Robert Schuman, 94533 RUNGIS CEDEX 1.

ARTICLE 9: MODIFICATION DU REGLEMENT

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier ou d'adapter le présent règlement et/ou reporter, annuler ou interrompre le Jeu si les circonstances l'exigeaient.

ARTICLE 10 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

10.1

La participation au Jeu implique l'acceptation du présent règlement.

Le présent règlement est librement consultable sur l'onglet du Jeu disponible sur la page adresse url du règlement de jeu et est adressé à titre gratuit à toute personne en faisant la demande avant le 28/02/2021 à l'adresse suivante : à contact@lidl.fr.

10.2

La Société Organisatrice a élaboré le présent règlement en application du droit français et de la directive 2005/29/CE du Parlement Européen et du Conseil du 11 mai 2005.

10.3

Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par la Société Organisatrice.

10.4

Tout litige né à l'occasion de ce Jeu sera soumis aux tribunaux compétents de Paris.

10.5

Le présent règlement a été déposé à la SCP B. DEMMERLE – A. STALTER, Huissier de Justice associé, 5 rue Paul Muller Simonis, 67000 Strasbourg.